DÉLIBÉRATION n° CR-26-02-2026-02 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Séance du 26 février 2026

Compte rendu de la Commission de la recherche
du 8 janvier 2026

La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1er : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 8 janvier 2026 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 26 février 2026
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Philippe CARRE

Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le

UNIVERSITÉ DE POITIERS
05 MAR 2026
Direction de la Recherche et de l'Innovation

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours
Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
 Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
 Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Direction de la recherche et de l'innovation - Université de Poitiers – 49 place Charles de Gaulle - Bât. E11 - TSA 81100 - 86073 POITIERS Cedex

Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche

Séance du 8 janvier 2026

***Présents** : Delphine BON ; Christine BRAQUART-VARNIER ; Noël BRUNETIERE ; Philippe CARRE ; Pierre COMBEAU ; Nathalie DELPECH ; Karine DEMANGEAU ; Cédric FLAGEUL ; Yves GERVAIS ; Nelly GOUTAUDIER ; Simon JOLIVET ; Claude LAFOREST ; Sophie NIVOIX ; Madalina PETCU ; Johann PETITJEAN ; Nathalie THIRIET ; Karine VIGIER DE OLIVEIRA ; Julien ZARIFIAN*

***Excusés** : Lucie KARAYAN-TAPON*

***Procurations** :*
Sanja BOSCOVIC donne procuration à Nelly GOUTAUDIER ;
Laure FAVOT-LAFORGE donne procuration à Nathalie THIRIET ;
Gaëlle FERRE donne procuration à Pierre COMBEAU ;
Philippe LAGRANGE donne procuration à Sophie NIVOIX ;
Karine MICHELET donne procuration à Delphine BON ;
Benoît TEYCHENE donne procuration à Nelly GOUTAUDIER ;

***Invités** : Noëlle BONNET*

NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.

Service de la Recherche
49 Place Charles de Gaulle – TSA 71135 – 86073 Poitiers Cedex 9
Tél. : 05.49.45.30.42 – Fax : 05.49.45.30.50
@mail : recherche@univ-poitiers.fr

Ordre du jour

Commission Recherche en formation plénière

I - Appel à projets Recherche Région 2026

II - Point NOTILUS

III - Informations diverses : budget initial + campagne d'emplois 2027

IV - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte

Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches

I – Examen des demandes d'autorisation à codiriger une thèse

II - Examen des demandes d'autorisation d'inscription et examen des propositions de désignation des rapporteurs et de jury en vue de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches

III - Questions diverses

Philippe CARRE ouvre la séance à 14h00.

Commission Recherche en formation plénière

Voir power-point de présentation en annexe.

I - Budget initial + campagne d'emplois 2027 – Noëlle BONNET, vice-présidente du Conseil d'administration, gouvernance et partenariats

Noëlle BONNET revient sur un schéma utilisé dans la restitution de la campagne d'emplois et présenté dans le cadre du Conseil académique. Beaucoup d'élus ont fait part de leur souhait de voir développer ce schéma très synthétique.

L'ensemble des recettes sont constituées de :
- SCSP, sur le volet masse salariale : de l'ordre de 200 M€
- SCSP, sur le volet fonctionnement : ≈ 18 M€
- Ressources propres : ≈ 28 M€

La SCSP – subvention pour charges de service public est la dotation que l'Etat alloue à l'Université pour fonctionner, y compris pour payer les salaires.

L'ensemble des dépenses comprennent :
- Masse salariale : de l'ordre de 221 M€ dont sur financement Etat 200 M€
- Investissement : ≈ 3,5 M€
- Fonctionnement : ≈ 30 M€ dont sur financement Etat 18 M€

Le delta entre ce qui est reçu de la SCSP et les dépenses est compensé par les ressources propres. Lorsque ce delta est négatif, il y a prélèvement sur le fonds de roulement. L'écart a vocation à se creuser. Certaines ressources propres sont en diminution (diminution des effectifs étudiants et par conséquence baisse des droits d'inscription, réforme de l'apprentissage et par conséquence baisse des recettes sur les contrats d'apprentissage).

Le budget est un exercice qui se déroule en plusieurs étapes :
- En juillet de l'année N-1 : le budget prend naissance avec le DOB – débat d'orientations budgétaires. Ce sont les grandes tendances de ce qui est voulu pour le budget (par exemple, modulation des dépenses, développement des recettes d'apprentissage ou de certaines activités, etc.).
- En décembre de l'année N-1 : le BI – budget initial est voté pour une exécution l'année N. Il doit être transmis 15 jours avant son vote au Rectorat pour validation.
- Au cours de l'année N : ce budget a éventuellement vocation à être repris par un budget rectificatif – BR si de nouvelles informations sont parvenues dans l'intervalle.
- En décembre de l'année N : le budget rectificatif technique – BRT intègre les dernières corrections (il s'agit toujours d'un budget prévisionnel).
- En mars-avril de l'année N+1 : le compte financier constitue le résultat de l'établissement. Le compte financier est validé par le Rectorat.

2 exercices budgétaires sont donc en cours en même temps. En décembre 2025, a été votée la dernière étape du budget 2025, le BRT et la première étape du budget 2026, le BI. En mars-avril 2026, sera voté le compte financier 2025 et en mars-avril 2027, le compte financier 2026.

La demande du Rectorat porte sur :
- Un budget voté en équilibre
- Un budget sincère, réaliste et prudent

- Un budget qui respecte les 3 critères :
. Un niveau minimum de trésorerie (30 jours)
. Un niveau minimum de fonds de roulement (15 jours)
. Une masse salariale plafonnée (83% des dépenses) – c'est ce taux de masse salariale qui est critique à l'université de Poitiers

BRT 2025 :

Détail de la SCSP 2025 :
- Masse salariale : 200 M€
- Actions spécifiques en masse salariale : 333 000 €
- Fonctionnement : 16 M€
- Compensation des exonérations de droits d'inscription : 1,8 M€
- Dévolution du patrimoine : 10,8 M€ (spécifiquement et uniquement dédié à l'immobilier)
- Actions spécifiques en fonctionnement : 974 000 €
Total : 229,254 M€ (218 M€ hors dévolution du patrimoine)

Produits 2025 :
- SCSP : 229,254 M€
- Fiscalité affectée (CVEC) : 2 M€
- Autres subventions, autres produits : 51 M€
Total des produits : 282 M€

Charges 2025 :
- Dépenses de personnel : 229 M€
- Fonctionnement : 29 M€
- Investissement : 26,8 M€
Total des charges : 285 M€

Le résultat prévisionnel est déficitaire de 2,6 M€.

Une fois ce résultat obtenu, il faut le réintégrer dans une logique de CAF – capacité d'autofinancement.

Résultat prévisionnel : - 2,6 M€
Amortissements : + 16,7 M€
Reprises sur provisions : - 5,3 M€
= 8,7 M€ (CAF)

Autres ressources permettant de financer de l'investissement : 9,7 M€
Total : 18,4 M€

Investissement à financer : 26,8 M€

Le prélèvement sur le fonds de roulement est de 8,3 M€ (investissement à financer – (CAF + autres ressources permettant de financer de l'investissement). Le fonds de roulement est borné, d'où la trajectoire de limitation de l'augmentation de la masse salariale.

BI 2026 :

En l'absence de PLF – projet de loi de finances, l'Université a reçu les consignes suivantes du Rectorat : reprendre la dernière notification de SCSP connue, retirer les actions spécifiques (notamment les actions de la LPR en masse salariale et certaines aides aux étudiants en fonctionnement) et ajouter 40% de la nouvelle hausse du CAS pensions.

Mme BONNET rappelle les charges qui ne sont pas compensées par l'Etat :
- GVT – glissement vieillesse technicité (depuis 2020)
- 50% des mesures GUERINI
- 60% du nouveau CAS pensions
- PSC – protection sociale complémentaire (au 01/05/2026)
Toutes ces charges sont en masse salariale.

Produits 2026 :
- SCSP : 229 M€
- Fiscalité affectée (CVEC) : 1,4 M€
- Autres subventions, autres produits : 49,1 M€
Total des produits : 279,5 M€

Charges 2026 :
- Dépenses de personnel : 238 M€
- Fonctionnement : 46,5 M€
Total des charges: 284,5 M€

Le résultat prévisionnel : - 5 M€

CAF :
Investissement à financer : 34,5 M€
La prévision de la CAF 2026 est en baisse par rapport au BI 2025.
Le prélèvement sur le fonds de roulement pour 2026 est prévu à hauteur de 14 M€.

C'est le prélèvement sur le fonds de roulement qui permet de présenter un budget en équilibre. En l'absence de fonds de roulement, le budget n'est pas équilibré.

En cas de déséquilibre, le Rectorat prend la main. Avant de se substituer à l'Université, il peut y avoir une gradation dans son intervention avec un ou plusieurs plan(s) de retour à l'équilibre financier.

La position de l'université de Poitiers sur les 3 critères au BI 2026 :
- 73 jours de trésorerie
- 18 jours de fonds de roulement
- 81,7% de masse salariale ou, si on enlève la dévolution du patrimoine, 85,8% pour l'UP seule

La situation des autres universités est également préoccupante.
- En 2024, 23 universités ne respectaient pas le critère de masse salariale (contre 48 qui le respectaient). Au niveau du compte financier, elles étaient 8 à ne pas le respecter, au niveau du prévisionnel 2025, 27.
- Sur le volet du fonds de roulement, en prévisionnel 2024, elles étaient 22 à ne pas le respecter, au niveau du compte financier, 6, en prévisionnel 2025, 28.
- En problématique de trésorerie, 16 étaient en difficultés en prévisionnel 2024, 13 en prévisionnel 2025.
Au total, 38 universités ne respectaient pas au moins l'un des 3 critères, soit une majorité (contre 33 qui respectaient au moins l'un des trois critères).

Si le prélèvement est de 14 M€ sur le fonds de roulement, il reste 40/45 M€. Mais tout n'est pas libre d'emplois, la quasi-totalité des 40/45 M€ étant déjà gagée, par exemple la fiscalité de la CVEC qui doit revenir aux étudiants.

Cela contextualise la campagne d'emplois 2027. L'enjeu pour l'Université est de garder le contrôle sur les arbitrages lors de la campagne d'emplois.

II - Appel à projets Recherche Région 2026

M. CARRE revient sur l'appel à projets Recherche Région 2026, la date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme de la Région étant fixée au 9 janvier 2026.

Il rappelle que les classements des écoles doctorales et des laboratoires ont été demandés très tôt cette année. Certains projets n'ont pas été autorisés à déposer en l'absence d'engagement de l'UP sur le cofinancement.

L'information aux porteurs de projets a pu susciter des débats. Cependant, lors de la réunion des directeurs d'unités du 18 décembre 2025, les retours ont été positifs sur la procédure. L'intérêt pour ce nouveau dispositif fait qu'il sera reconduit l'an prochain.

M. CARRE rappelle quels sont les dossiers qui seront déposés et quel est l'engagement de l'université de Poitiers sur ces dossiers.

Demandes de financement AAP Région 2026 volet recherche portées par l'UP IFR biosanté

- Microbulles stabilisées par LNP pour la désorganisation des biofilms et la reprogrammation génétique de bactéries pathogènes
Porteur : Frédéric TEWES, PHAR2, une thèse (50% UP – 50% Région), classé ED 6, engagement UP

- Nouvelles approches méthodologiques intégrées pour prédire l'impact des PFAS sur la santé humaine
Porteur : Clara STEICHEN, IRMETIST, thèse 1 sur 3 (50% UP – 50% Région), les 2 autres thèses avec Inserm et université de Limoges + investissement + fonctionnement, classé ED 23, gestion Inserm, pas d'engagement UP

- Améliorer les organes pour la Transplantation rénale par l'utilisation de produits de thérapie cellulaire : caractérisation de ces produits sur des organoïdes rénaux sous flux par une approche de microscopie multiphotonique
Porteur : Nicolas MELIS, IRMETIST, une thèse (100% Région car JC) + investissement, classé ED 30, pas d'engagement UP en cas de non financement par la Région

Demandes de financement AAP Région 2026 volet recherche portées par l'UP IFR énergie, environnement, évolution

- Caractérisation du centre androstimulant, moteur de la différenciation mâle chez Armadillidium vulgare, et application à la production de tout-femelle dans les élevages de Marsupenaeus japonicus.
Porteur : Joanne BERTAUX, EBI, une thèse (50% UP – 50% Région), classé ED 10, engagement UP

- Rôle du quorum sensing dans la co-colonisation intestinale par Salmonella enterica et Campylobacter jejuni chez le poulet
Porteur : Jean-Marc BERJEAUD, EBI, une thèse (50% UP – 50% Région), classé ED 3, engagement UP

- Valorisation des déchets plastiques pour la synthèse de carbones microporeux dédiés à la séparation sélective des gaz
Porteur : Alexander SACHSE, IC2MP, une thèse (50% UP – 50% Région), classé ED 1, engagement UP

- Nitrogen And Hydrogen Activation in the Reactions of Interaction between the gas phase and novel Nitride materials

Porteur : Maxim ANYANEV, IC2MP, une thèse (100% Région car JC), classé ED 11, engagement UP en cas de non financement par la Région

- Evaluation et Prévention de l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens chez le patient hémodialysé
Porteur : Guillaume CAMBIEN, EBI, une thèse (100% Région car JC) + fonctionnement, classé ED 22, pas d'engagement UP en cas de non financement par la Région

M. CARRE précise que le classement des dossiers ne remonte pas à la Région.

Il souhaite revenir sur la demande de financement suivante :
- Promouvoir les microorganismes symbiotiques de la rhizosphère des cultures de pois protéagineux pour renforcer la résilience aux contraintes hydriques
Porteur : Joan DOIDY, EBI, une thèse (50% UP – 50% Région) + investissement, classé ED 16, pas d'engagement UP

Cette demande de financement se situe à la limite entre dossiers financés et non financés.
Initialement, la demande de financement n'était pas assortie d'un engagement de cofinancement de l'université de Poitiers. Compte tenu de la possibilité de décaler d'un an le démarrage du projet, la question se pose d'autoriser ou non le dépôt du dossier. L'avis de la Commission Recherche est sollicité.

Le porteur de projet a reçu un message du VP recherche lui proposant la possibilité de poursuivre le dépôt du dossier mais qu'à ce stade l'université de Poitiers ne peut pas s'engager vis-à-vis du cofinancement.

La direction du laboratoire EBI mentionne la prise de risque s'agissant d'un projet à la limite entre dossiers financés et non financés. M. CARRE précise qu'il n'y a pas d'engagement à ce stade. Karine VIGIER confirme que ce message fait courir un risque pour la suite, alors que le projet est classé 16ème dans le classement de l'Ecole Doctorale. La conséquence en cas de financement du projet par la Région est que tous les projets placés avant dans ce classement doivent être également financés. Le laboratoire EBI ne s'engage pas à un financement du projet l'année prochaine à ce stade.

Demandes de financement AAP Région 2026 volet recherche portées par l'UP IFR humanités et société

- Les discours de l'esport, de la documentation à la pédagogie
Porteur : Sylvie HANOTE, FORELLIS, une thèse (50% UP – 50% Région), engagement UP

- JEUx en REseau ou Solo : bénéfices Cognitifs des jeUx vidEos
Porteur : Mylène SANCHIZ, CERCA, une thèse (50% UP – 50% Région), engagement UP

M. CARRE échangera avec le secteur afin que davantage de dossiers soient déposés l'an prochain.

Le nombre limité de dossiers SHS interroge alors que les résultats dans le cadre de cet appel à projets ont été bons l'an dernier.

La politique du secteur (4 possibilités seulement pour les demandes de financement AAP Région) est sans doute un élément d'explication.

Le calendrier est certes connu tardivement, mais il est reconduit quasiment à l'identique chaque année. Une première information a été adressée par mail aux directeurs de laboratoire le 30 septembre 2025, puis des points d'étape réguliers ont été faits dans 3-4 réunions de directeurs d'unités. La MSHS a bien sûr un rôle à jouer.

Demandes de financement AAP Région 2026 volet recherche portées par l'UP IFR mathématiques, physique, sciences de l'ingénierie et du numérique

- Développement des modèles de prédiction de locomotion et comportement d'espèces aquatiques. Application aux écrevisses invasives
Porteur : Damien CALLUAUD, PPRIME, thèse n°1 (50% ERI – 50% Région) + fonctionnement + investissement, engagement UP

- Analyse de la dynamique instationnaire d'écoulements et des comportements d'espèces aquatiques à partir de vidéos expérimentales
Porteur : Damien CALLUAUD, Benoît TREMBLAIS, PPRIME / XLIM à confirmer, thèse n°2 (50% UP – 50% Région) + fonctionnement + investissement, engagement UP

- Micromanipulation électrostatique de particules fines à l'aide de champs électriques non uniformes
Porteur : Noureddine ZOUZOU, PPRIME, une thèse (50% UP – 50% Région), engagement UP

- Surveillance ENvironnementale basée sur des Techniques conjoIntes de compressioN pour machine et humain, de détEction d'anomalie et d'améLioration visuelle
Porteur : Chaker LARABI, XLIM, thèse n°1 (50% cotutelle Norvège – 50% Région) + investissement + fonctionnement, pas d'engagement UP

- Surveillance ENvironnementale basée sur des Techniques conjoIntes de compressioN pour machine et humain, de détEction d'anomalie et d'améLioration visuelle
Porteur : Chaker LARABI, XLIM, thèse n°2 (50% La Rochelle – 50% Région) + investissement, pas d'engagement UP

- Surveillance ENvironnementale basée sur des Techniques conjoIntes de compressioN pour machine et humain, de détEction d'anomalie et d'améLioration visuelle
Porteur : Chaker LARABI, XLIM, Thèse n°3 (50% cotutelle Algérie – 50% Région), pas d'engagement UP

- 3D CARS Data Analysis for a Biological Model of Human Bone Marrow for studying Plasma Cell Biology
Porteur : Marc HELBERT, XLIM, une thèse (50% UP – 50% Région) + investissement, engagement UP

- Caractérisation topologique et sémantique de nuages de points en mouvements pour l'apprentissage des gestes techniques
Porteur : Wassim RHARBAOUI, XLIM, une thèse (100% Région car JC) + investissement, engagement UP en cas de non financement par la Région

III - Point NOTILUS

Le point concerne également FCM TRAVEL.

Il fait suite à la demande de Cédric FLAGEUL d'un diagnostic. Le périmètre ne concerne pas seulement les personnels de l'Université, mais également les extérieurs. Il s'agit de savoir comment le marché avec FCM TRAVEL a été négocié.

M. COMBEAU indique les difficultés actuelles liées à la mise en place du nouveau logiciel de comptabilité SIFAC+ qui entraîne une interruption de 4 mois du fonctionnement des services financiers de l'Université.

S'agissant de SIFAC+, M. CARRE rappelle que la démarche permet de réorganiser le système d'information financier de l'Université. Actuellement, par exemple, une requête concernant les ressources propres des laboratoires ne donne pas de résultats satisfaisants. Dans le même temps, de nombreuses statistiques sont demandées, notamment pour les classements des établissements. L'organisation du référencement n'est pas adaptée et nécessitait une remise à plat. Le nouveau logiciel fera l'objet d'une présentation à venir. Les autres établissements qui se sont dotés de SIFAC+ l'ont fait dans des délais comparables à ceux de l'Université.

Pour NOTILUS, l'Université avait souhaité se doter du même outil que celui utilisé par le CNRS.

Mme VIGIER a déjà fait remonter les difficultés rencontrées à Flora SFEZ, vice-présidente Finances, budget et politique d'achat. Ces difficultés concernent certes l'outil informatique, mais lui paraissent être principalement liées au marché.

M. CARRE propose que la porte d'entrée soit les laboratoires. Il en parlera en réunion de directeurs d'unités. Un appel à candidatures sera lancé pour participer à un groupe de travail. Le référent contact sera M. FLAGEUL.

Informations diverses

- Equipements scientifiques

Le groupe d'évaluation est constitué de :
- Christine BRAQUART-VARNIER
- Gaëlle FERRE
- Cédric FLAGEUL
- Lucie KARAYAN-TAPON
- David CHESNET

Il se réunira le 23, 24 ou 25 février. Un mail suit pour vérifier les disponibilités.

- Prochaine CR

L'ordre du jour portera notamment sur :
- Point HCERES (les documents d'évaluation seront déposés début février)
- Dispositif DCACE pour faire suite à la demande des élus doctorants (le dispositif a été revu avec Lydie ANCELOT, vice-présidente Formation)

IV - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17h00.

Philippe CARRE
Président de séance

